



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

2020–2021



***DECOUVERTE DE
DIFFERENTES
ACTIVITES SPORTIVES
LES MARDIS
16H00–18H30***

**CE2 À
CM2**



Service
de la jeunesse,
du sport,
de la vie
associative,
de l'égalité
et de l'intégration

Renseignements et inscriptions :

Service Sport et Jeunesse

☎ 03.89.70.76.04

sport.jeunesse2@mairie-bartenheim.fr



PRESENTATION
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École Municipale des Sport (EMS) est un service municipal dont l'objectif est la découverte et l'initiation aux activités sportives. L'EMS permettra ainsi à l'enfant de s'orienter ultérieurement vers une discipline sportive de son choix, notamment au sein d'une association de la commune. La vocation de l'EMS est d'initier, d'éduquer et de transmettre le goût de la pratique sportive au travers des valeurs du sport tel que l'entraide, le respect, la coopération.

L'École Municipale des Sports, mise en œuvre par le service sport et jeunesse de la commune de Bartenheim s'adresse aux enfants de CE2/CM1/CM2 scolarisés dans les écoles primaires de la commune. Les animations sont menées les mardis pendant le temps périscolaire. Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs professionnels.

L'approche de l'EMS ne prépare en aucun cas à la compétition. Elle a pour objectif de faire découvrir de façon ludique aux enfants un panel de disciplines sportives regroupé par famille (ex : nouveaux sports collectifs : tchoukball, kinball, ultimate,) sous forme de cycle d'activités.



PRESENTATION
AIDE AUX DEVOIRS

Dans la continuité de l'EMS, la commune de Bartenheim enrichie son offre en proposant une aide aux devoirs pour les enfants scolarisés de cycle 3 (CE2/CM1/CM2).

L'aide aux devoirs permettra aux enfants de faire leurs devoirs et/ou de bénéficier d'un soutien scolaire après l'école municipale des sports. Pour encadrer cette aide aux devoirs nous comptons sur une équipe pédagogique de professionnels (enseignants à la retraite, professionnels de l'enseignement).



OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Objectifs

- Découvrir et pratiquer plusieurs activités physiques et sportives.
- Acquérir de nouvelles habilités motrices.

Le fonctionnement

- L'enfant devra choisir parmi des activités regroupées par cycle (fiche d'inscription)
- L'enfant s'engage à participer à l'ensemble du cycle
- Les parents s'engagent à récupérer leur enfant sur le lieu de l'activité
- L'enfant devra être en possession d'un équipement adéquat pour l'activité (ex : chaussure de salle)
- Une fête finale est proposée au mois de Juin

AIDE AUX DEVOIRS

Objectifs

- Acquérir une meilleure organisation dans le travail
- Apprendre à réviser facilement
- Acquérir des méthodes de travail
- Apprendre et comprendre ses leçons
- Gagner en autonomie

Le fonctionnement

- L'enfant devra choisir l'organisation par cycle (fiche d'inscription)
- L'enfant s'engage à participer à l'ensemble du cycle
- L'enfant vient avec son matériel (cahier de texte, livres, cahiers, crayons...) à chaque séance
- L'enfant bénéficie d'une méthodologie spécifique et d'un accompagnement individualisé

Formules et Tarifs

Nombre d'enfants inscrits	Revenus mensuels déclarés du ménage *		Cat 1		Cat 2		Cat 3		Cat 4		Cat 5							
	1 enfant inscrit	M<1800	1800 <M<3000	3000<M<4500	4500<M<7000	M>7000	2 enfants inscrits	M<2300	2300<M<3400	3400<M<5000	5000<M<8500	M>8500	3 enfants ou plus inscrits	M<3000	3000<M<4100	4100<M<5500	5500<M<10000	M>10000
Ecole Municipale des Sports (EMS) et Aide aux Devoirs (AD) - "Un esprit sain dans un corps sain"																		
Designation	Formules proposées		Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5											
1 cycle au choix	Cycle EMS		20 €	21 €	22 €	24 €	27 €											
	Cycle EMS + AD		36 €	37 €	39 €	42 €	47 €											
3 cycles au choix / an	Cycle EMS		53 €	54 €	55 €	61 €	67 €											
	Cycle EMS + AD		95 €	96 €	97 €	106 €	117 €											
Inscription annuelle	Cycle EMS		91 €	92 €	94 €	103 €	113 €											
	Cycle EMS + AD		167 €	168 €	169 €	186 €	205 €											

* Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)

*Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)

La participation des familles est tarifée sur la base d'un forfait par cycle. Possibilité de s'inscrire pour un cycle au choix, 3 cycles sur 5 au choix ou encore une inscription annuelle.

En cas de non présentation d'une copie du dernier avis d'imposition, le tarif applicable sera établi sur la base de la tranche la plus élevée (catégorie 5).

CYCLES	MARDI - Horaires EMS 16h00 - 17h30 Aide aux devoirs 17h45 - 18h30
1 ^{er} cycle 7 semaines du 02/09/20 au 13/10/20	Nouveaux sports collectifs / Jeux traditionnels
2 ^{ème} cycle 7 semaines du 03/11/20 au 15/12/20	Sports de raquette
3 ^{ème} cycle 7 semaines du 05/01/21 au 16/02/21	Sports collectifs / Jeux traditionnels
4 ^{ème} cycle 7 semaines du 09/03/21 au 20/04/21	Activités artistiques & expression corporelle
5 ^{ème} cycle 8 semaines du 11/05/21 au 29/06/21	Activités de pleine nature

**MODALITES DE FONCTIONNEMENT
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

Horaires

Les enfants sont accueillis par un éducateur les mardis à 16h00 dans la cours de l'école Primaire Charles Péguy. Le temps du trajet encadré se fait à pied vers l'Espace 2000 et permet aux enfants de prendre leur goûter. Le temps dévolu à l'activité est de 16h30 à 17h30. Le départ le soir est échelonné de 17h35 à 17h45, au complexe sportif Espace 2000.

L'aide aux devoir débutera à 17h45 dans la continuité de l'EMS, pour se terminer à 18h30. **Pas de départ échelonné.**

Pour les inscriptions, le participant devra être inscrit avant le début des activités auprès du service Sport et Jeunesse de la Mairie et devra présenter l'ensemble des documents administratifs exigés.

Respect des horaires et responsabilité

Le point de rendez-vous pour le départ à la fin des activités se fera à l'intérieur du gymnase – Espace 2000 à Bartenheim (suivre fléchage).

Tenue et matériel

Tout participant devra se présenter avec un équipement adéquat et complet (short, survêtement, baskets pour l'intérieur et l'extérieur). Le matériel est mis à disposition par le service Sport et Jeunesse de la Mairie.

Participation financière

Elle doit être acquittée au moment de l'inscription. Toutes les informations transmises sont soumises à la confidentialité dans le cadre du secret professionnel.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Cette assurance ne se substitue en aucune façon à celle des familles, tous les enfants devant bénéficier d'une couverture sociale. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée que sur le lieu même de l'activité et dans les stricts horaires de celle-ci.

Pièce à fournir au moment de l'inscription

- ✓ Fiche d'inscription dûment complétée
- ✓ Fiche sanitaire de liaison dûment complétée
- ✓ Règlement intérieur dûment complété
- ✓ Attestation de responsabilité civile individuelle
- ✓ Document «droit à l'image» dûment complété
- ✓ Décharge de responsabilité dûment complétée
- ✓ Avis d'imposition
- ✓ Règlement de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Renseignements et inscriptions

Inscriptions :

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Service des sports - Mairie de Bartenheim.

Renseignements :

LAMBERT Benoît

Tél. 03 89 70 76 02

Port. 07 86 41 04 21

Courriel : sport.jeunesse2@mairie-bartenheim.fr

**FICHE D'INSCRIPTION et AUTORISATION
PARENTALE**

Je soussigné(e)

(Nom et prénom du responsable légal)

Inscrit mon enfant

(Nom et prénom de l'enfant)

Date de naissance (de l'enfant):

À l'animation suivante : (cochez le cycle de vos envies,
ainsi que la formule EMS seule ou EMS + Aide aux devoirs
(AD) !)

Cycle 1 du 02/09/2020 au 13/10/2020 -

Nouveaux sports collectifs / Jeux traditionnels

(7 séances)

EMS EMS+AD

Cycle 2 du 03/11/2020 au 15/12/2020 -

Sports de raquette (7 séances)

EMS EMS+AD

Cycle 3 du 05/01/2021 au 01/02/2021 -

Sports collectifs / Jeux traditionnels (7 séances)

EMS EMS+AD

Cycle 4 du 09/03/2021 au 20/04/2021 -

Activités artistique & expression corporelle

(7 séances)

EMS EMS+AD

Cycle 5 du 11/05/2021 au 29/06/2021 -

Activités de pleine nature (8 séances)

EMS EMS+AD

Autorise mon enfant à **quitter SEUL** le site d'accueil
en fin de journée ou d'activité en ayant
préalablement informé le Directeur (signature du
document décharge de responsabilité):

OUI

NON

Autorise mon enfant à être pris en photo (Signature
du document droit à l'image)

OUI

NON

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
COMPLEMENTAIRES**

➤ Responsable légal de l'enfant :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

N° Sécurité sociale :

Caisse privée :

➤ **Responsabilité Civile et individuelle :**

Organisme :

N° de Contrat :

➤ **Personne à joindre en cas d'urgence (par ordre de
priorité):**

1.

Nom / Prénom :

Domicile :

Professionnel :

Autre :

2.

Nom / Prénom :

Domicile :

Professionnel :

Autre :

Je soussigné (e)

.....
déclare vouloir faire participer mon enfant
..... dont je suis responsable,
aux animations de l'Ecole Municipale des Sports
organisées par la Mairie de Bartenheim. J'autorise les
responsables à prendre toutes les mesures d'urgences
jugées nécessaires et à faire pratiquer les éventuelles
interventions chirurgicales rendues nécessaires dans
l'intérêt de l'enfant.

Fait à Le

Signature : (Précédée de la mention « certifié exact »)



**DECHARGE DE RESPONSABILITE
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

Je, soussigné

Responsable légal de l'enfant

Autorise (1) :

Mon enfant à rentrer seul à la fin des activités

Mon enfant à partir avec une personne mineure, âgée d'au moins 16 ans et munie d'une pièce d'identité et d'une autorisation parentale.

Uniquement les personnes suivantes munie d'une pièce d'identité, à venir chercher l'enfant (autre que le responsable légal, par ordre de priorité) :

1. Nom / Prénom.....

Adresse :

Téléphone :

2. Nom / Prénom.....

Adresse :

Téléphone :

Bartenheim, le

Signature

**DROIT DE DIFFUSION A L'IMAGE
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

Je, soussigné

Responsable légal de l'enfant

La réalisation et la diffusion de l'image, support vidéo dans laquelle l'enfant apparait (1) :

Accepte

N'accepte pas

Conformément à la législation en vigueur, la mairie de Bartenheim, pourra prendre des photos et vidéos sur lesquelles figurera le participant. Ces images sont destinées à être utilisées sur les supports de communication (internet, brochure, Facebook, presse). Ces images ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Bartenheim, le

Signature

(1) Cocher la case correspondante

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Article 1 : L'accueil

L'Ecole Municipale des Sports (EMS) est mise en œuvre par le service Sport et Jeunesse de la commune de Bartenheim. L'EMS a pour finalité l'éducation et la socialisation de l'enfant par le biais de diverses activités sportives.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe est disponible sur simple demande en Mairie auprès du responsable du Service Sport et Jeunesse.

L'EMS s'adresse aux enfants scolarisés de Bartenheim CE2/CM1/CM2 tous les mardis (temps scolaire) de 16h00 à 17h30. Dans la continuité de l'EMS, une aide aux devoirs est proposée pour les enfants scolarisés de cycle 3 (CE2/CM1/CM2). L'aide aux devoirs permettra aux enfants de faire leurs devoirs et/ou de bénéficier d'un soutien scolaire après l'école municipale des sports. Pour encadrer cette aide aux devoirs nous comptons sur une équipe pédagogique de professionnels (enseignements à la retraite, professionnels de l'enseignement).

Article 2 : L'inscription

L'inscription préalable est obligatoire. **Tout dossier incomplet** (fiche d'inscription, certificat médical de moins de 3 mois, attestation de domicile) **sera refusé**. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée et sous réserve de places disponibles. La priorité est donnée aux enfants de la commune. Aucun remboursement ne pourra être fait sauf sur présentation d'un certificat médical. L'EMS fonctionne par cycle d'activité regroupant des pratiques sportives issues d'une même famille d'activité, afin de favoriser la découverte d'un maximum de pratique sportive. Tout changement de situation devra être signalé auprès des intervenants de l'Ecole Municipale des Sports.

Article 3 : La séance

Les séances EMS se dérouleront les mardis de 16h30 à 17h30. Les cycles sont organisés de la façon suivante (voir tableau des activités). Prévoir une tenue de sport adéquate, ainsi qu'une bouteille d'eau. En ce qui concerne l'aide aux devoirs, les séances se dérouleront les mardis dans la continuité de l'EMS de 17h45 à 18h30.

Article 4 : Tarifs

Les différents tarifs sont fixés par le conseil municipal.

Article 5 : Facturation

Toute inscription vaut engagement de paiement, qu'il y ait présence ou non. Aucun remboursement ne sera effectué, car l'enfant s'engage pour un cycle de plusieurs séances.

Article 6 : Absence

Après 3 absences consécutives sans justification, l'EMS pourra annuler l'inscription et attribuer la place vacante à un autre enfant. En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer le service Sport et Jeunesse dans vos meilleurs délais.

Article 7 : Santé

Aucun traitement ne pourra être administré par les éducateurs sportifs. Pour les cas particuliers, un protocole médical devra être mis en place avec l'EMS.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de la commune débute au moment où l'enfant est pris en charge par l'éducateur sportif, et cesse lors de la fin de la séance. A la sortie, l'enfant ne peut partir qu'en compagnie d'un adulte. Les parents souhaitant que leur enfant parte seul, doivent remplir une décharge de responsabilité. Dans le cas où l'enfant viendrait à rester au-delà de l'heure de fermeture, il sera remis à la Gendarmerie afin d'y attendre la venue de ses parents.

La commune s'engage à prendre une assurance responsabilité civile, et à accueillir le public dans les conditions d'hygiène et de sécurité conforme à la réglementation en vigueur.

Les familles fourniront une attestation d'assurance responsabilité civile pour le(les) enfant(s) concerné(s).

Article 9 : Sécurité

En cas d'accident, l'éducateur sportif fera appel aux services de secours et avisera les parents de la situation. Si nécessaire, l'enfant sera transporté vers un centre hospitalier. Les frais occasionnés seront à la charge de la famille.

La responsabilité de l'EMS ne saurait être engagée en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels, de valeurs ou d'espèces.

Article 10 : Règles de vie

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie en collectivité, les parents seront avertis par l'éducateur sportif. Si les problèmes persistent une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée après information aux parents. Les familles seront informées par courrier de la sanction. Toute exclusion ne donnera droit à aucun remboursement ou indemnités de la part de la commune.

Article 11 : Droit à l'image

Les responsables de l'enfant acceptent la réalisation (photos ou vidéo) et la diffusion de l'image dans laquelle l'enfant apparaît. Ces images pourront être utilisées par la commune sans limitation quant à la durée et au support (site internet de la commune, Facebook, flyer, plaquette de présentation, affiches ...). Dans le cas contraire, si les responsables de l'enfant n'acceptent pas la diffusion, remplir la mention prévue à cet effet dans la fiche d'inscription.

Article 12 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur est valable pour toute l'année scolaire.

Fait à _____ le,

Signature précédée de la mention
« vu pour acceptation »



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....